



Recour société en liquidation

Par **koudirace**, le **16/04/2010** à **12:12**

Bonjour,

Il y a 4 ans nous avons fait installer une station de purification de l'eau par la société Eau vitale et technologie avec un financement par crédit sur 10 ans.

Dans le contrat était convenu l'entetient de l'appareil, la mise à disposition d'un plombier si besoin, le démontage en cas de déménagement ect...

Il y a quelques jours j'ai essayé de les joindre car nous déménageons et je souhaitais qu'ils viennent démonter et remonter la station à ma nouvelle adresse et la surprise après de nombreux coup de fil, j'ai appris que la société était en liquidation judiciaire depuis septembre 2009.

Nous avons toujours un crédit en cours, quel recours avons nous ? avons nous le droit de stopper les remboursements ?

Merci de votre réponse